

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 09 novembre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LINTANF Goulven, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BOUZID Nathalie donne pouvoir à LE GUEN Nadège,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- URVOY Laurence donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GOUEZIN

Délibération n°2021-115

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

**AFFAIRES FINANCIERES
LIGNE DE TRESORERIE 2021-2022**

La Ville de Lamballe-Armor doit faire face à des variations de trésorerie en raison de décalages entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes. Il est proposé de solliciter une ligne de trésorerie d'un montant de 3 M€ pour la période 2021-2022, contre 1 M€ précédemment. En effet, dans le cadre de l'équilibre des comptes administratifs 2021, l'emprunt d'équilibre sera déterminé au plus juste, afin de limiter l'encours de dette au 31 décembre. Ce choix d'optimisation aura un impact sur le niveau de trésorerie au 1^{er} janvier 2022, c'est pourquoi il est proposé d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie.

Suite à la consultation auprès de nos principaux partenaires financiers, l'offre faite par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels (filiale du Crédit Mutuel ARKEA) a été retenue, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 3 000 0000 EUR maximum
- Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat.
- Mise à disposition des fonds : par virement de trésorerie (montant minimum de 10 000 €), mise à disposition des fonds en jour J si demande avant 15h.

- Modalités de remboursement : par virement de trésorerie en jour J si avant 11h30, paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêts au taux variable Ti3M (moyenne mensuelle des EURIBOR 3 Mois) + marge 0,16%
- Base de calcul : exacte/360.
- Frais de dossier : néant.
- Commission d'engagement : 2 100 € soit 0,07% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
- Commission de non utilisation : néant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE de contracter, avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, un contrat de ligne de trésorerie à hauteur de 3 000 000 €, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ce contrat et tous les documents y afférents et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – S. BERNU

Certifié envoyé à la Préfecture le **25 NOV. 2021**

Affiché le **25 NOV. 2021**

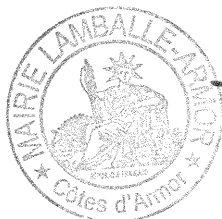
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **25 NOV. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature]